

Garantie+ Brother

La Garantie+ Brother vient compléter la garantie commerciale de votre produit. Afin de vous proposer le service de garantie le plus adapté à vos besoins, elle se décline en deux types : la Garantie Sérénité Brother et la Garantie Liberté Brother.

La Garantie Sérénité Brother

Choisissez la Garantie Sérénité et étendez la garantie commerciale de votre produit (incluse à l'achat) à 3 ans ou 5 ans.

Retour Atelier 3 ans



Brother prend en charge les frais de transport **retour de votre matériel** en dysfonctionnement.

Cette offre couvre :

- ▶ La réparation de votre matériel dans un centre de maintenance Brother ;
- ▶ Les pièces détachées ;
- ▶ La prise en charge par Brother des frais d'expédition retour de votre matériel.

Aller-Retour Atelier 3 ans / 5 ans



Brother prend en charge les frais de **transport aller et retour de votre matériel** en dysfonctionnement.

Cette offre couvre :

- ▶ La prise en charge par Brother des frais d'expédition aller de votre matériel dans un centre de maintenance Brother ;
- ▶ La réparation du produit ;
- ▶ Les pièces détachées ;
- ▶ La prise en charge par Brother des frais d'expédition retour.

Intervention sur site 3 ans / 5 ans



Brother déclenchera, à sa discrétion et en fonction de la panne, du modèle, de sa durée d'utilisation et de son emplacement, **la réparation par un technicien ou l'échange sur site.**

Cette offre couvre :

- ▶ dans le cas d'une réparation par un technicien :
 - ▶ Le déplacement du technicien ;
 - ▶ La main d'œuvre pour la remise en fonctionnement ;
 - ▶ Les pièces détachées nécessaires à la remise en fonctionnement.
- Dans le cas d'un échange sur site :
- ▶ La livraison et le déballage du produit d'échange* ;
 - ▶ L'emballage et la reprise du produit défectueux.

La Garantie+ Brother couvre différentes prestations en fonction des modèles de la gamme : Retour atelier, Aller-retour atelier et Intervention sur site.

La Garantie Liberté Brother

Optez pour la Garantie Liberté pour bénéficier d'une prestation supérieure dès l'achat de votre produit pour une durée de 3 ans ou 5 ans. (Remplace la garantie commerciale)

Aller-Retour Atelier 3 ans



Brother prend en charge les frais de **transport aller et retour de votre matériel** en dysfonctionnement.

Cette offre couvre :

- ▶ La prise en charge par Brother des frais d'expédition aller de votre matériel dans un centre de maintenance Brother ;
- ▶ La réparation du produit ;
- ▶ Les pièces détachées ;
- ▶ La prise en charge par Brother des frais d'expédition retour.

Intervention sur site 3 ans / 5 ans



Brother déclenchera, à sa discrétion et en fonction de la panne, du modèle, de sa durée d'utilisation et de son emplacement, **la réparation par un technicien ou l'échange sur site.**

Cette offre couvre :

- ▶ dans le cas d'une réparation par un technicien :
 - ▶ Le déplacement du technicien ;
 - ▶ La main d'œuvre pour la remise en fonctionnement ;
 - ▶ Les pièces détachées nécessaires à la remise en fonctionnement.
- Dans le cas d'un échange sur site :
- ▶ La livraison et le déballage d'un produit d'échange* ;
 - ▶ L'emballage et la reprise du produit défectueux.